

**Yannick Frizet**

Chercheur associé au laboratoire [UMR LA3M](#)

## **Munificence et stratégie de Louis XI dans l'aire Provençale (1440-1483)**

Thèse de doctorat en Histoire de l'art

Sous la direction de Yves Esquieu.  
Soutenue le 27-09-2011  
à Aix Marseille 1

La Provence doit au roi Louis XI son incorporation au royaume de France le 11 décembre 1481. Louis XI s'est montré l'un des princes les plus généreux envers les grands sanctuaires provençaux de Saint-Maximin-la Sainte-Baume et Sainte-Marthe de Tarascon. Il a gratifié également d'autres établissements religieux du comté de Provence, comme l'abbaye de Montmajour, la cathédrale Saint-Arnoux de Gap et, dans une certaine mesure, la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix. La munificence de ce roi est conséquente, bien que prenant divers aspects (commandes artistiques, offrandes, fondations, rentes, privilèges) ; elle a couru sur quatre décennies, depuis les années 1440 jusqu'à sa mort en 1483, au lendemain du rattachement. Cette étude originale est un essai de synchronisation

de cette ambitieuse politique de munificence avec son contexte de marche à l'annexion. Dans l'intérêt d'une vision d'ensemble, la zone géographique étudiée est élargie aux petits États périphériques des comtés de Provence et Forcalquier, à savoir Avignon et le Comtat Venaissin, la principauté d'Orange, le comté de Nice, la seigneurie de Monaco et le Sud Dauphiné frontalier.

La présence physique du dauphin Louis, puis la forte présence politique du roi Louis XI dans l'ensemble du Midi provençal, sont révélatrices du grand intérêt méridional du royaume de France, ce qui correspond à une tradition ancienne. Les modalités et la croissance de cette convoitise, qui révèlent leur singularité par la comparaison avec d'autres régions annexées par Louis XI, comme les duchés d'Anjou et de Bar, trouvent dans la politique de munificence un moyen d'expression privilégié. Parmi les diverses libéralités royales destinées aux grandes églises provençales, quatre œuvres se distinguent par leur somptuosité et, pour trois d'entre elles, par la qualité de leur dossier documentaire, substantiellement enrichi, permettant une étude renouvelée et approfondie. Il s'agit de la chapelle de la Sainte-Baume, du chef-reliquaire d'or de Sainte-Marthe de Tarascon, du tombeau de Charles III de Provence dans la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix et des grandes orgues de la cathédrale Notre-Dame d'Embrun. Dans cette munificence religieuse, qui répond à la fois à des besoins spirituels et à des nécessités politiques, ces quatre œuvres d'exception procurent au lointain roi français une forte visibilité locale. Elles sont à la fois l'occasion de nouer des liens de confiance avec le clergé desservant, souvent récompensé, avec les évêques, dont la loyauté est très recherchée, mais aussi avec l'ensemble des « usagers » des églises donataires.

Dans une certaine mesure, la munificence de Louis XI est aussi une adresse au comte de Provence et Forcalquier René d'Anjou, seul véritable obstacle à l'annexion. La dynastie



*Chef-reliquaire de sainte Marthe de Tarascon, peinture sur toile de Claude Conche, XVII<sup>e</sup> siècle. Paris, Musée de Cluny, cl. 9286. cl. Y. Frizet*

d'Anjou, et René en particulier, fait l'objet d'une munificence plus généreuse encore. Ce prince, proche parent du roi, devient à la fois dépendant de ses libéralités et concurrent pour le patronage des grands sanctuaires. Mais la comparaison entre les deux princes dessert l'Angevin, dont la contribution à la modernité provençale apparaît amoindrie, tandis qu'il participe avec le roi à l'implantation de l'architecture et du décor gothiques flamboyants en Provence. Les formes gothiques apparaissent comme l'aspect le plus ostentatoire de la francisation des comtés, accréditant l'idée d'une valeur idéologique de l'art. En effet, à travers la munificence religieuse, et plus largement, à travers les rapports de Louis XI avec la Provence, se révèle une politique très réfléchie et relativement modérée pour gagner les Provençaux à l'idéologie monarchique française, avant que de les soumettre à l'autorité du grand roi.